



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assainissement

Question écrite n° 132729

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la situation des foyers équipés d'un système d'assainissement individuel. Leur installation doit être contrôlée par un organisme chargé du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) une première fois avant la fin 2012 et après une fois au moins tous les dix ans. La visite de contrôle donne lieu à une perception d'une redevance. De nombreux dysfonctionnements apparaissent. Certains SPANC ont institué une redevance hors des visites ; des usagers ne sont pas informés ; des usagers se voient couper l'eau pour non-paiement de la redevance ou d'une provision par le service ou l'entreprise délégataire quand ceux-ci sont aussi les fournisseurs d'eau. La fréquence élevée des contrôles, le montant élevé des redevances et des travaux demandés aux usagers parfois disproportionnés constituent autant de dysfonctionnements posant la question de la mise en œuvre d'un nouveau régulateur des missions et des pratiques, de l'information des usagers sur leurs droits, de l'existence de contrôles sur les opérateurs des SPANC. Il lui demande donc les initiatives qu'elle entend prendre afin de garantir une application raisonnable de la réglementation sans grever de manière trop importante le pouvoir d'achat de ces foyers.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132729

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2012, page 4172

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)